

naître en gros la substance de l'entretien. Voici ce qui aurait été dit. M. Nisard aurait développé les motifs pour lesquelles le gouvernement français, dans le but de fortifier son protectorat et de l'établir au Maroc, avait besoin de l'influence du Saint-Siège. Il priait le pape d'oublier ce qui dans le passé l'avait justement froissé, et de reprendre sur de nouvelles bases une action commune qui serait toute au bien de l'Eglise et du protectorat français. La réponse du pape se composait de deux parties. Comme Pie IX, il était prêt à oublier toutes les blessures, quoique saignantes encore, qui lui avaient été faites, tous les outrages dont directement ou indirectement il avait été abreuvé, et il était prêt aussi, pour ce qui le regarde à reprendre sur de nouvelles bases les rapports avec le gouvernement français. Toutefois la dignité du Saint-Siège exigeait impérieusement qu'ils ne se fissent qu'avec une personne officiellement approuvée par le gouvernement français, et il devait refuser tout délégué qui n'aurait pas cette mission officielle. Je recevrai, disait-il, un nouvel ambassadeur de France, mais je veux qu'il passe par l'escalier d'honneur et ne monte point par l'escalier de service. Cette conduite est d'ailleurs celle qu'avait toujours suivie le Saint-Siège depuis la séparation. Bien des fois, on avait voulu reprendre officieusement les pourparlers, mais le pape avait toujours refusé d'écouter ces négociateurs qui arrivaient chez lui en veston, et ne ceignaient point l'écharpe blanche et or des ministres plénipotentiaires de la République française.

* * *

— Tout le monde parle d'un nouveau *motu proprio* sur la discipline des clercs et on le donne comme de publication imminente. Il se peut même que lorsque ces lignes arriveront au Canada, les *Acta Apostolicae Sedis* en aient déjà publié le